

SOUTIEN DE L'EURO : LE FONDS DE STABILITE FINANCIERE SE MET EN PLACE

Réunis le lundi 7 juin à Luxembourg, les ministres européens des finances ont finalisé la création du *Fonds européen de stabilité financière* (FESF).

Le principe de ce fonds avait été décidé le mois dernier, pour apporter une aide d'urgence aux pays de la zone euro confrontés à de graves difficultés financières et ne pouvant plus emprunter à des conditions normales sur les marchés.

Sa capacité d'intervention, sous forme de garantie de prêts, s'élèvera à 440 milliards d'euros, auxquels pourront s'ajouter des prêts de l'Union européenne (60 milliards) et du FMI (250 milliards) portant l'ensemble du dispositif à un montant total de 750 milliards d'euros.

En contrepartie de la création de ce fonds, qui ne doit surtout pas apparaître comme une largesse accordée aux pays laxistes, les ministres ont décidé de renforcer le pacte de stabilité. Adopté en même temps que la monnaie unique, ce pacte imposait aux pays de la zone euro une discipline budgétaire minimale (déficit public inférieur à 3 % du PIB ; dette publique inférieure à 60 % du PIB) visant à garantir la stabilité monétaire. Force est de constater cependant que cette discipline n'a pas été respectée !

Le pacte sera donc appliqué dorénavant de façon plus rigoureuse et surtout plus réactive, avec des sanctions pouvant intervenir plus tôt. Enfin, le principe d'un examen préalable des projets de budgets nationaux au niveau européen est désormais accepté. Sans remettre en cause la décision finale et souveraine des Parlements nationaux, cette disposition devrait permettre de progresser vers une meilleure coordination des politiques budgétaires au sein de la zone euro.

Alain MARTY
Centre d'Information Europe Direct